

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 21 août 2017 modifiant la décision du 17 janvier 2017 portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Office français de l'immigration et de l'intégration)

NOR : INTV1723923S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 121-13 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 et R. 5223-1 à R. 5223-39 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 313-11 (11°), L. 311-12, L. 511-4 (10°), L. 521-3 (5°), L. 523-4, L. 832-1 (16°), R. 313-22 à R. 313-24, R. 511-1, R. 521-1, R. 523-8 et R. 832-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des certificats médicaux, rapports médicaux et avis mentionnés aux articles R. 313-22, R. 313-23 et R. 511-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la décision n° 2017-24 du 17 janvier 2017 relative à la composition et au fonctionnement du collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

Vu la décision du 17 janvier 2017 portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

L'annexe 1 de la décision du 17 janvier 2017 susvisée est remplacée par l'annexe 1 de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'OFII et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 août 2017.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*

D. LESCHI

ANNEXE 1

LISTE DES MÉDECINS DÉSIGNÉS POUR PARTICIPER AU COLLÈGE À COMPÉTENCE NATIONALE DE L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Dr Amoussou Patrick.
Dr Aoussou Philippe.
Dr Bantman Patrick.
Dr Barennes Catherine.
Dr Baril Marc.
Dr Beaupere Bénédicte.
Dr Benazouz Mohamed Mehdi.
Dr Bernard Thierry.
Dr Bisbal Pierre .
Dr Bouhafis Sherine.
Dr Bourgois Clémence.
Dr Brisacier Patrick.
Dr Douillard-Slomczynski Véronique.
Dr Candillier Charles.
Dr Chalgoui Ferhat.
Dr Cireno Sylvie.
Dr Conan Lionel.
Dr Coulonges Florence.
Dr Crocq Marc Antoine.
Dr Daschievici Heymans Carmen.
Dr Delaunay Francis.
Dr Delprat-Chatton Pascale.
Dr Desplanques Jacques.
Dr Dussartre Jean Maurice.
Dr Egoumenides Marc.
Dr Eutrope Martine.
Dr Ferjani Borhane.
Dr Gaubert-Maréchal Emilie.
Dr Gerlier Jean-Luc.
Dr Grassineau Dominique.
Dr Grosso Luigi.
Dr Haddad Michel.
Dr Jedreski Nadine.
Dr Joseph Olivier
Dr Khan Shaghaghi Charles.
Dr Kla Eric.
Dr Khodja Mohamed Djamel.
Dr Lancino Sylvie.
Dr Le Goff Fabienne.
Dr Legrain Véronique.
Dr Le Lagadec Anne.
Dr Leclair Frederique.
Dr Lucas Anne Sophie.
Dr Grosso Luigi.

Dr Mauze Bénédicte.
Dr Mbomeyo Ignace.
Dr M'Bayo Stéphane.
Dr Mesbahy Mohamed.
Dr Mettais Cartier Emilie.
Dr Minani Marc.
Dr Ortega Nathalie.
Dr Ouali Abdelhafid.
Dr Pacaud Gérard.
Dr Pintas Catherine.
Dr Quille Loïc.
Dr Quilliot Florent.
Dr Rasclé Catherine.
Dr Ricatte Olivier.
Dr Royant Maude.
Dr Royannez –Genevey Geneviève.
Dr Ruggieri Laurent.
Dr Sahrane Ahmed.
Dr Sebille Alain.
Dr Spadari-Brizy Michel.
Dr Sudour Stéphane.
Dr Trétout-El-Sissy Joelle.
Dr Tran Jasmina.
Dr Truze Philippe.
Dr Van Der Henst Véronique.
Dr Verbeke Francis.
Dr Wagner Xavier.
Dr Wellez Cabral Rui.